

Règlements

Concours de vidéos « Ma biblio : au-delà des mots »

Pourquoi participer au concours?

Pour exprimer votre fierté et votre amour envers votre bibliothèque publique de façon créative et ludique!

L'objectif? Faire connaître et mettre en valeur votre bibliothèque et ce qui la rend spéciale à vos yeux, que ce soit une collection que vous adorez, une de ses activités qui vous fait vibrer, le personnel en place que vous avez pris en affection, le lieu où vous vous attardez à bouquiner... alouette!

Prix

En participant au concours de vidéos, vous courez la chance de gagner une carte-cadeau [Les libraires](#) de 500 \$ pour vous et une carte-cadeau Les libraires de 2 500 \$ pour votre bibliothèque!

3 cartes-cadeaux Les libraires de 100 \$ seront également tirées parmi les vidéos soumises.

Critères d'admissibilité

À qui s'adresse le concours?

À tout résident ou toute résidente d'une [municipalité membre du Réseau BIBLIO des Laurentides](#)

Le concours est ouvert aux enfants et aux adultes, sans restriction d'âge.

Quels sont les critères à respecter pour participer?

Critères généraux

1. Être résident ou résidente d'une [municipalité membre du Réseau BIBLIO des Laurentides](#). Il n'est pas nécessaire d'être abonné à votre bibliothèque, mais le moment est tout indiqué pour le faire.
2. **Le concours n'est pas ouvert au personnel des bibliothèques (rémunéré ou bénévole) ni aux employés ou élus municipaux.**
3. La vidéo peut être réalisée par une ou plusieurs personnes, mais doit être soumise sous un seul nom en remplissant le formulaire d'inscription et de consentement.
4. Une seule participation par personne est acceptée.
5. Les participantes et participants doivent consentir à ce que leur vidéo soit potentiellement diffusée sur la page [Facebook Ma BIBLIO à moi](#). Ils devront signer un formulaire de consentement à cet effet.

Critères de réalisation de la vidéo

1. La vidéo doit être d'une **durée maximale de 1 minute**.
2. Vous devez montrer la bulle de la Semaine des bibliothèques publiques au moins une fois au cours de votre vidéo.

3. Vous devez vous nommer, nommer votre bibliothèque et votre municipalité (si son nom n'est pas celui de la bibliothèque), puis exprimer ce que vous inspire le thème « Ma biblio : au-delà des mots ».
4. Pas d'équipement spécialisé nécessaire! Vous pouvez vous filmer à l'aide d'un téléphone intelligent.

Comment les vidéos seront-elles évaluées?

Toutes les vidéos qui respectent les critères généraux seront soumises aux membres du jury.

Le jury visionnera et analysera les vidéos selon ces 5 aspects :

- Respect des critères de réalisation de la vidéo;
- Respect du thème;
- Originalité et clarté du propos;
- Créativité de la vidéo;
- Qualité technique (stabilité de la vidéo, clarté de l'image, cadrage, etc.).

La vidéo gagnante sera dévoilée à la fin de la Semaine des bibliothèques publiques, le vendredi 21 octobre 2022.

Quelle est la date limite pour soumettre sa vidéo?

Vous devez envoyer votre vidéo à votre bibliothèque par courriel au plus tard le 5 octobre 2022 à minuit.

Un service de transfert de fichiers comme [WeTransfer](#) peut être utilisé si votre vidéo est trop volumineuse pour la messagerie électronique.

Renseignez-vous auprès de votre bibliothèque pour les détails.